

Le Sénégal tente de récupérer le « magot » de Karim Wade

L'ancien ministre et fils de l'ex-président Abdoulaye Wade purge une peine de six ans de prison pour enrichissement illicite

Près d'un an après la condamnation pour enrichissement illicite de Karim Wade, ex-ministre et fils de l'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade, l'Etat sénégalais se débat pour démêler l'écheveau de sociétés offshore et de prête-noms qui ont permis, selon l'accusation, au condamné et à ses complices de détourner plusieurs dizaines de millions d'euros au détriment du Sénégal. « *La traque est lancée pour récupérer le magot manquant et nous avons bon espoir que cela apporte des résultats d'ici six mois ou un an* », a déclaré, mardi 8 mars, M^e William Bourdon, l'un des avocats de l'Etat sénégalais.

Karim Wade, surnommé « *le ministre du ciel et de la terre* » au temps de sa splendeur, a été condamné le 23 mars 2015 à six ans d'emprisonnement et 210 millions d'euros d'amende par une juridiction spéciale, la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). Il était accusé d'avoir acquis illégalement 178 millions d'euros par le biais de montages financiers opaques lorsqu'il était ministre, cumulant les portefeuilles de la coopération internationale, de l'aménagement du territoire, des transports aériens et des infrastructures de 2009 à 2012.

Selon l'accusation, son patrimoine comprend des sociétés au Sénégal et à l'étranger, des comptes bancaires, des propriétés immobilières et des voitures. A ce jour, cependant, seulement

« *26 millions d'euros ont été récupérés par l'Etat sénégalais* », a détaillé Antoine Diome, l'agent judiciaire du Sénégal.

Une toute petite partie de ce capital remonte clairement jusqu'à Karim Wade. Tout comme pour le reste des détournements qui ont nourri le dossier de la CREI, l'essentiel des montants et montages financiers impliquent certains de ses proches, jugés et condamnés en même temps que lui. « *Le retard du Sénégal à tracer la ligne rouge [entre les avoirs des uns et des autres] est proportionnel à la complexité que l'on trouve aujourd'hui dans un environnement financier globalisé* », a expliqué M^e Bourdon. « *Karim Wade n'était pas actionnaire direct de ces*

sociétés mais nous détenons les preuves qu'il a utilisé des prête-noms », a affirmé Simon Ndiaye, un autre mandataire du Sénégal.

Selon des documents produits par M. Diome, 24 comptes en banque ouverts à la Julius Baer de Monaco ont notamment été saisis pour un montant d'environ

12 millions d'euros. Un seul d'entre eux – crédité de 2 millions – était au nom de Karim Wade. Outre ce compte, le Sénégal a mis la main sur un contrat d'assurance-vie au Luxembourg d'une valeur de 768 000 euros. En France, un appartement acheté 400 000 euros à crédit a été identifié, ainsi que des montres de luxe déposées dans un coffre de la Société générale.

On est loin des centaines de millions évoqués durant le procès. Mais Félix Sow, le bâtonnier du barreau de Dakar, rappelle qu'il existe « *de toute façon, un énorme écart entre son capital et ses revenus légaux déclarés de 2002 à 2012* ». « *A l'échelle du PIB sénégalais, on parle de montants très significatifs* », ajoute M^e Bourdon.

Cette contre-attaque de l'Etat sénégalais intervient un mois après le dépôt, à Paris, d'une plainte des défenseurs de Karim Wade pour « *détention arbitraire* », une initiative fondée sur un avis du groupe de travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU critiquant, non pas le fond de l'affaire, mais la durée de la détention préventive de l'ancien ministre.

La défense de M. Wade dénonce un procès politique destiné à écarter un concurrent potentiel. Aucun autre responsable du temps du régime corrompu d'Abdoulaye Wade n'a en effet été condamné par la CREI – à l'exception de l'ancien directeur du cadastre Tahibou Ndiaye. ■

CHRISTOPHE CHÂTELOT

« Nous détenons les preuves que Karim Wade a utilisé des prête-noms »

SIMON NDIAYE
mandataire du Sénégal